

LE TOURISME BLEU BY ODYSSEA



FAITES DE CHACUNE DE VOS ESCALES DES MOMENTS DE DÉCOUVERTES EXCEPTIONNELS

Chaque Destination Bleue by Odyssea présente dans ce Pass'Découvertes vous propose une nouvelle façon de la découvrir. Une sélection de 5 escales incontournables, accessibles par des moyens de mobilité douce à partir du port, a été faite spécialement pour vous. Ce guide vous permet aussi de bénéficier de nombreux avantages à chacune de vos escales dans nos ports. Des bons plans, réductions, nuits gratuites ou encore des cadeaux surprises vous y attendent.

10 BONNES RAISONS DE FAIRE DE CE GUIDE VOTRE COMPAGNON DE PLAISANCE

FAIT POUR VOUS

Le seul guide réalisé par les gestionnaires des ports de plaisance d'Occitanie spécialement à destination des plaisanciers.

INFORMATIONS PORTUAIRES

Grâce aux cartes de visite des ports, retrouvez toutes les informations portuaires dont vous avez besoin.

DES VOYAGES, DES AVANTAGES

Bénéficiez de bons plans et de cadeaux surprises à partir d'un certain nombre de milles marins parcourus en Occitanie au départ de votre port.

BÉNÉFICIEZ DE BONS PLANS

Dans chaque port, retrouvez des offres spécialement conçues pour vous (réduction, cadeau, nuit offerte...).

UNE UTILISATION SIMPLE

En escale payante, vous n'avez qu'à vous annoncer à la capitainerie pour bénéficier des offres Pass'Découvertes.

LES INCONTOURNABLES

Chaque port a sélectionné pour vous ses plus beaux sites et plus belles activités touristiques.

LES ÉVÈNEMENTS DANS LES VILLES-PORTS

Retrouvez à la fin du guide les principaux événements de l'ensemble des ports d'Occitanie.

UNE MOBILITÉ DOUCE

Accéder à l'ensemble des incontournables par des moyens de mobilité douce présents sur la destination.

TOUT SUR VOTRE SMARTPHONE

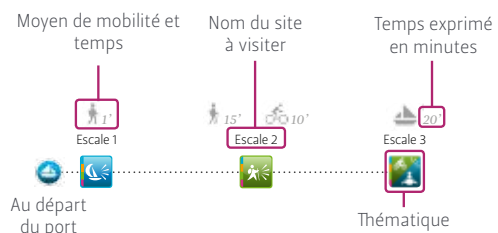
En téléchargeant l'application « Pass'Découvertes » UVPLR sur les différents App Store retrouvez toutes les informations du guide papier sur votre smartphone ou tablette.

COMMUNAUTÉ DES PLAISANCIERS

Partagez vos découvertes en vous rendant sur la page facebook de l'UVPLR.



2 FAÇONS DE LIRE LE GUIDE POUR NOS INCONTOURNABLES AU DÉPART DU PORT



LE BOUQUET DES ESCALES THÉMATIQUES



CONTENU EN LIGNE

EN VOUS RENDANT SUR LE SITE WWW.UVPLR.COM, VOUS POURREZ :

- Retrouver l'ensemble des ports d'Occitanie
- Suivre les actualités nautiques en région
- Vous abonner à la newsletter
- Connaître les événements nautiques
- Retrouver les bonnes adresses nautiques et touristiques

NOUVEAUTÉ 2017 L'APPLICATION PASS'DÉCOUVERTES

- 1- **OUVREZ** votre App Store iOS ou Android
- 2- **TAPEZ** « Pass Découvertes »
- 3- **TÉLÉCHARGEZ** et inscrivez-vous à nos pushes d'information nautique et touristique, retrouvez vos milles parcourus, toutes les informations portuaires, tous nos incontournables, toutes les offres VIP, les bons plans...

PLAISANCIERS, CABOTEZ ET BÉNÉFICIEZ DES OFFRES « EN ESCALE » ET « À L'ANNÉE »

Faites des ports d'Occitanie, la première escale d'un voyage réussi. Ne partez plus sans votre Pass'Découvertes et bénéficiez de gratuits, d'offres exclusives, de réductions, ou encore de cadeaux spécialement conçus pour vous ! Explications...

IMPORTANT

Il revient à votre port d'attache de définir les modalités de ses offres. Pour tout renseignement, merci de prendre contact avec votre port soit par téléphone, par mail ou en vous rendant à la capitainerie.

PROFITEZ DES OFFRES PLAISANCIERS EN ESCALE

Où puis-je consulter les offres escales ?

Sur ce guide, sur les pages « Destinations Bleues », sur le site uvplr.com, sur les applications iOS et Android (Pass'Découvertes), dans les capitaineries des ports d'Occitanie, auprès des agents d'accueil.

Où puis-je bénéficier des offres escales ?

Dans l'un de nos ports participants « Destinations Bleues ».

Comment bénéficier des offres escales ?

Il vous suffira de vous présenter à l'accueil des capitaineries puis de choisir l'offre de votre choix. Sur le site web uvplr.com ou sur l'application « Pass Découvertes » téléchargeable sur votre App Store iOS ou Android.

Quelle est la période de validité des offres escales ?

Les offres escales sont valables du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Pour connaître les conditions de mes offres, je me renseigne sur les pages du Pass'Découvertes, sur le site web uvplr.com et sur l'application « Pass Découvertes » téléchargeable sur votre App Store iOS ou Android.



EN 2017, DE NOUVELLES OFFRES À RETROUVER SUR

uvplr.com/pass-decouvertes et l'application « Pass Découvertes » téléchargeable sur votre App Store iOS ou Android



PROFITEZ DES OFFRES PLAISANCIERS À L'ANNÉE

Qui peut bénéficier de ces offres ?

Tout plaisancier disposant d'un contrat annuel dans l'un des ports du réseau UVPLR et participant à l'opération Pass.

Où puis-je consulter les offres plaisanciers ?

Sur ce guide, sur les pages « Destinations Bleues », sur le site uvplr.com, sur les applications iOS et Android (Pass Découvertes), dans les capitaineries des ports d'Occitanie, auprès des agents d'accueil.

À quel port dois-je me référer ?

À celui auprès duquel vous bénéficiez d'un contrat à l'année.

Comment en bénéficier ?

Vous devez avoir parcouru le nombre de milles nautiques maximum défini par votre port d'attache.

Comment sont calculés mes milles nautiques parcourus ?

L'UVPLR a mis en place un outil numérique de calcul des distances. Pour connaître ces dernières, référez-vous à la table des distances sur le site web uvplr.com ou sur l'application « Pass Découvertes » téléchargeable sur votre App Store iOS ou Android.

Comment puis-je connaître mes milles nautiques parcourus ?

En vous rendant dans votre port d'attache, ou sur le site uvplr.com/destinations/votre-compte-client ou sur l'application « Pass Découvertes » téléchargeable sur votre App Store iOS ou Android.

Comment mon port d'attache connaît-il mes milles nautiques parcourus ?

Il vous suffit de vous présenter et de vous enregistrer dans votre port d'escale. Le calcul des milles se fait automatiquement et votre port d'attache est informé.

Quelle est la période de cumul des milles marins ?

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

L'offre est-elle limitée ?

Oui. L'offre est limitée à un cadeau par an et par plaisancier. Votre plafond de milles nautiques à parcourir ne peut être atteint qu'une fois dans l'année.

Jusqu'à quand puis-je bénéficier de mon cadeau ?

Jusqu'en décembre 2017. Certains ports vous laissent jusqu'au 30 juin 2018.

Où puis-je retirer mon cadeau ?

Dans la capitainerie de votre port d'attache.

Comment puis-je retirer mon cadeau ?

En effectuant la demande aux agents d'accueil de la capitainerie de votre port d'attache sous réserve de validation de leur part.